Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-069_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°069-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 6 novembre 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

Séance du mardi 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame LONCLE Marie-Pierre

OBJET : Agents communaux – Chèques cadeaux

Par délibération du 4 décembre 2018, la Commune de Plancoët a instauré la distribution pour Noël de « chèques Cadeau » au personnel communal.

Les cadeaux faits par les employeurs sont exonérés de charges sociales et d'impôt, dans la mesure où ils ne dépassent pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale par évènement et par année civile (naissance, mariage, départ à la retraite, Noël...), soit 200,25 € par évènement.

Il est proposé de renouveler cette commande de « chèques cadeau » auprès de notre prestataire habituel à savoir La Poste. La valeur proposée est de 60 € par agent éligible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **ATTRIBUER**, un cadeau de fin d'année au personnel communal
- **DÉTERMINER** les personnels bénéficiaires de ces cadeaux de fin d'année de la manière suivante :
  - les agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale quel que soit leur temps de travail
  - les agents sous contrat sans interruption depuis le 1er Janvier 2026
- **FIXER** la valeur de ce cadeau à 60 € par agent éligible ;
- **MAINTENIR** la Poste comme prestataire, via son produit en carte SWILE (bons d'achat dématérialisés) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
CÔTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.